

La capacité de défense constitue un facteur important pour la place économique

29.05.2026

D'un coup d'oeil

- Au vu des bouleversements géopolitiques, il est nécessaire de renforcer la capacité de défense de la Suisse. En effet, la sécurité physique est une condition préalable à une économie forte
- L'augmentation des dépenses militaires à 1% du PIB, déjà décidée sur le plan politique, doit être réalisée sans recettes supplémentaires, en redéfinissant les priorités du budget de la Confédération
- Pour les acquisitions d'armement allant au-delà de ce montant, economiesuisse préconise de relever temporairement la TVA de 0,5% au maximum pendant dix ans, ces fonds devant être affectés exclusivement au financement de telles acquisitions

Les besoins financiers de l'armée et des secteurs civils de sécurité augmentent fortement en raison de la situation sécuritaire en Europe et dans le monde. Étant donné que le programme d'allègement budgétaire 2027 (PAB27) n'a pas permis de créer la marge de manœuvre nécessaire pour renforcer les capacités de défense de la Suisse, le Conseil fédéral a proposé de relever la TVA de 0,8 point pendant dix ans. Cela doit permettre de générer les ressources nécessaires à la création d'un nouveau fonds destiné à financer les dépenses d'armement.

Des achats importants pour renforcer la sécurité

economiesuisse reconnaît la nécessité de prendre des mesures en matière de sécurité et de défense nationales. En effet, la sécurité physique est une condition préalable à une économie forte. Dès lors, et malgré les conséquences négatives considérables des hausses d'impôts, economiesuisse soutient un relèvement de la TVA de 0,5 point au maximum. Cette augmentation doit être limitée à dix ans et servir exclusivement à financer des acquisitions d'armement dans le but de renforcer la sécurité militaire.

Définir des priorités dans le budget fédéral en respectant le frein à l'endettement

economiesuisse s'oppose à la hausse supplémentaire de 0,3 point de TVA destinée à financer un renforcement général de la défense – en particulier l'objectif de 1% du PIB consacré à l'armement d'ici à 2032 ainsi que les tâches de sécurité civile. Ces dépenses sont à financer grâce à une redéfinition des priorités au sein du budget fédéral. À cet égard, le frein à l'endettement ne doit en aucun cas être modifié et doit être respecté strictement, y compris pour le financement des dépenses d'armement par le biais du fonds d'armement.

Pour plus d'informations, vous pouvez lire la réponse complète à la consultation concernant l'*arrêté fédéral sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la TVA*.

[Accéder à la réponse d'economiesuisse à la consultation](#)

Frank Marty

Responsable du département Finances et fiscalité, membre de la direction élargie

Alexander Keberle

Responsable Politique de la place économique, membre de la direction

Sara Fighera

Responsable de projets Finances et fiscalité

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch